



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi 6 septembre à 14h00, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 30 août 2016, s'est réuni à Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants issus des collèges :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE		REPRESENTANTS	PRESENTS	COMPETENCES				
				Electricité (EL)	Eclairage Public (EP)	Signalisation Lumineuse (SL)	Gaz (G)	Bornes (IRVE)
1	CAEN EST	ADAM Laurent						
2	CREULLY - DOUVRES	ANDRE Jacqueline	X	X	X	X	X	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE Christian						
4	PONT LEVEQUE	ARDILLON Bruno						
5	PONT LEVEQUE	AUBERT Jean-Marie						
6	PONT LEVEQUE	AUBIN Pierre						
7	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY Laurent						
8	CAEN EST	AUVRAY Philippe						
9	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN Hervé	X	X	X		X	X
10	CREULLY-DOUVRES	BEDIOT Joël	X	X	X	X	X	X
11	CAEN SUD	BELLANGER Joël						
12	PONT LEVEQUE	BENOIST Claude	X	X	X	X	X	X
13	FALAISE	BENOIT Dominique	X	X	X	X		X
14	CAEN SUD	BERARD Gilles						
15	CAEN EST	BIZET Michel	X	X	X	X	X	X
16	SUISSE NORMANDE	BIZET Guy						
17	PONT-L'EVEQUE	BLANCHETIERE Marcel	X	X	X	X	X	X
18	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN Claude	X	X	X	X	X	X
19	LIVAROT - ORBEC	BLIN François	X	X	X	X	X	X
20	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT Rémi	X	X	X	X	X	X
21	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIS Gilles	X	X	X	X	X	X
22	FALAISE	BOUTILLIER Erwan	X	X	X	X		X
23	LIVAROT - ORBEC	BREZOT Yves	X	X	X	X	X	X
24	CAEN AGGLO	CAPOEN Philippe	X	X	X	X	X	X
25	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET Sylvie	X	X	X	X	X	X
26	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN Rémi	X	X	X		X	X
27	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL Claude						
28	CAEN OUEST	CLAISSE Nicolas						
29	CAEN AGGLO	COLLIN Anne	X	X	X	X	X	X
30	PONT LEVEQUE	COUDERT Pierre	X	X	X	X	X	X
31	CAEN AGGLO	COUESPEL Pierre	X	X	X	X	X	X
32	CAEN AGGLO	DAUNOU Jean-Paul	X	X	X	X	X	X
33	CAEN OUEST	DAVY Olivier						
34	PONT LEVEQUE	DE KONINCK Thierry	X	X	X	X	X	X
35	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES Nicole						
36	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE Joseph						
37	CAEN AGGLO	DOSSEUR Xavier						
38	ISIGNY-TREVIERES	DUFOUR Mireille	X	X	X	X	X	X
39	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT Ambroise						
40	PONT LEVEQUE	DUPRE Bernard	X	X	X	X	X	X
41	SUISSE NORMANDE	ERNATUS Jean						
42	FALAISE	FOUCAULT Patrick	X	X	X	X		X
43	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	FURDYNA Hubert	X	X	X		X	X
44	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL Christian	X	X	X	X	X	X
45	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER Bernard	X	X	X	X	X	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE		REPRESENTANTS	PRESENTS	COMPETENCES				
				Electricité (EL)	Eclairage Public (EP)	Signalisation Lumineuse (SL)	GAZ (G)	Bornes (IRVE)
46	CAEN EST	GAULARD Jean						
47	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN Patrice						
48	CAEN OUEST	GIRARD Henri	X	X	X	X	X	X
49	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON Claude	X	X	X	X	X	X
50	CAEN AGGLO	GOBERT Eric						
51	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD Jacky	X	X	X		X	X
52	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX Gilbert	X	X	X	X	X	X
53	CAEN OUEST	GODIER Edith	X	X	X	X	X	X
54	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER Armand	X	X	X	X	X	X
55	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE Catherine	X	X	X		X	X
56	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN Mickaël	X	X	X	X	X	X
57	CAEN EST	GRAVELEINE Sylvain	X	X	X	X	X	X
58	BAYEUX	GUELLE Jean-Denis						
59	CAEN OUEST	GUEROULT Eric	X	X	X	X	X	X
60	FALAISE	GUILLEMOT Jean-François	X	X	X	X		X
61	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE Tanguy	X	X	X	X	X	X
62	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD Jean-Luc	X	X	X	X	X	X
63	FALAISE	HEURTIN Jean-Yves	X	X	X	X		X
64	CAEN AGGLO	JOYAU Nicolas	X	X	X	X	X	X
65	SUISSE NORMANDE	LAGALLE Philippe	X	X	X	X	X	X
66	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE Gérard	X	X	X	X	X	X
67	CAEN EST	LE FOLL Alain	X	X	X	X	X	X
68	CAEN EST	LE MESLE Michel	X	X	X	X	X	X
69	FALAISE	LE TIEC Dominique						
70	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE Jean						
71	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS Jacques	X	X	X	X	X	X
72	CAEN SUD	LEBOURGEOIS Michel	X	X	X	X	X	X
73	LIVAROT - ORBEC	LECLERC Sébastien						
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE Jean-Claude	X	X	X		X	X
75	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS Jean	X	X	X	X	X	X
76	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE Bernard	X	X	X	X	X	X
77	CAEN AGGLO	LELANDAIS Jacques	X	X	X	X	X	X
78	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE Jean-Paul						
79	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL Claude						
80	BAYEUX	LEPAULMIER Jean						
81	FALAISE	LEROY Eric						
82	SUISSE NORMANDE	LIARD Alain	X	X	X	X	X	X
83	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE Denis						
84	BAYEUX	MANACH Gérard	X	X	X	X	X	X
85	CAEN OUEST	MARESQ Gilbert						
86	BAYEUX	MARIE Gérard	X	X	X	X	X	X
87	CREULLY - DOUVRES	MARIE Joël	X	X	X	X	X	X
88	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE Alain	X	X	X	X	X	X
89	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE Gérard	X	X	X		X	X
90	BAYEUX	MAUGER Gilbert						
91	CREULLY - DOUVRES	MAURY Richard	X	X	X	X	X	X
92	SUISSE NORMANDE	MECHE Patrice	X	X	X	X	X	X
93	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE Jackie						
94	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON Jean-François						
95	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE Jean-Paul						
96	CAEN SUD	MOTTAIS Jean-Luc						
97	CAEN AGGLO	MULLER Lionel	X	X	X	X	X	X
98	BAYEUX	PAYSANT Alain	X	X	X	X	X	X
99	CAEN AGGLO	PIELOT Christian						

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	REPRESENTANTS	PRESENTS	COMPETENCES				
			Electricité (EL)	Eclairage Public (EP)	Signalisation Lumineuse (SL)	Gaz (G)	Bornes (IRVE)
100	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON Claude	X	X	X	X	X
101	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON Cédric	X	X		X	X
102	PONT LEVEQUE	POULAIN Gérard	X	X	X	X	X
103	FALAISE	POURNY Pascal	X	X	X		X
104	CAEN SUD	PROVOST Claude					
105	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET Jean-Pierre	X	X	X	X	X
106	BAYEUX	RAFFRAY Gilbert					
107	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL Xavier	X	X	X	X	X
108	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD Michel					
109	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REVEL Alain	X	X	X	X	X
110	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT Jean-Louis	X	X	X	X	X
111	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL Pierre					
112	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER Jacques					
113	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO Patrick					
114	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT Jacques					
115	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT Dany	X	X	X	X	X
116	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS Christine					
117	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD Serge	X	X	X	X	X
118	LIVAROT - ORBEC	TOULIS Norbert	X	X	X	X	X
119	BAYEUX	TOUPOTTE Roland	X	X	X	X	X
120	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON Henri	X	X	X	X	X
121	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME Marcel	X	X	X	X	X
122	CREULLY-DOUVRES	Représentant à réélire					
123	PONT L'EVEQUE	Représentant à réélire					
TOTAL		76	76	76	67	10	76

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMPETENCES					REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE
		EL	EP	SL	Gaz	IRVE		
1	SUISSE NORMANDE	Jean-Paul LEMAIRE	X	X	X	X	Patrice MECHE	SUISSE NORMANDE
2	BAYEUX	Jean LEPAULMIER	X	X	X	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
3	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	Jacques ROYER	X	X	X	X	Bernard GASNIER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON
4	CAMBREMER-DOZULE	Patrice GERMAIN	X	X	X	X	Gérard LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
5	ISIGNY-TREVIERES	Jean-Paul MONTAGNE	X	X	X	X	Rémy BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
6	CAEN SUD	Gilles BERARD	X	X	X	X	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD
7	CAMBREMER-DOZULE	Jean LEBEGUE	X	X	X	X	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
8	CAMBREMER-DOZULE	Jacques TALBOT	X	X	X	X	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
9	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Claude CHESNEL	X	X	X	X	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
10	PONT L'EVEQUE	Bruno ARDILLON	X	X	X	X	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
11	VASSY-VIRE-ST SEVER	Christine THOMAS	X	X		X	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
12	VASSY-VIRE-ST SEVER	Claude LEMENOREL	X	X		X	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
13	LIVAROT-ORBEC	Sébastien LECLERC	X	X	X	X	François BLIN	LIVAROT-ORBEC

ACCUEIL DES DELEGUES

M. Jacques LELANDAIS remercie la constante et forte mobilisation des représentants des Commissions Locales d'Energie au Comité Syndical, d'autant plus nécessaire, pour aborder le point sur la révision statutaire.

Il remercie Mme Stéphanie YON-COURTIN, Maire de la commune et M. Jean-Marc PHILIPPE, 1^{er} adjoint, pour la mise à disposition gratuite de cette salle et leur laisse la parole.

Discours d'accueil de Mme Stéphanie YON-COURTIN :

« Bonjour à toutes et à tous.

C'est un vrai plaisir de pouvoir accueillir le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE dans cette belle commune de Saint-Contest et je vous félicite pour l'organisation de cette réunion.

Saint-Contest est une commune en pleine mutation. Ceci est lié, dans un premier temps, à son attractivité. La commune compte 2559 habitants. Ce chiffre est doublé quotidiennement par la population qui y vient travailler pour les 300 acteurs économiques du territoire (entreprises, bailleurs sociaux, Institutions, filière équine ...).

La commune est, par ailleurs, idéalement située aux portes de Caen et à proximité de la mer. Ses territoires ruraux sont très riches et fertiles (plus de 100 exploitants et propriétaires réunis la semaine passée pour une réunion autour du PLU, en cours de modification). La collectivité cherche à maîtriser cette ruralité tout en s'urbanisant.

Ces deux facteurs sont plus que jamais déterminants dans le contexte actuel du passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine (passage de 35 collectivités à 54 à compter du 1^{er} janvier 2017). La situation idéale de Saint-Contest nous oblige, comme toute autre collectivité, à offrir d'autant plus de services de qualité. Cette mission est difficile à assumer dans ce contexte de restrictions budgétaires (baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales) obligeant à procéder à des choix cruciaux, parfois au détriment de la qualité des services rendus. Au contexte budgétaire tendu s'ajoute un contexte réglementaire difficile avec, notamment, la confusion qui règne sur la loi Notre.

Les relations de la commune avec les fournisseurs et les partenaires publics ou institutionnels sont majeures, et à ce titre, je souhaite vraiment saluer la bonne coopération avec le SDEC ÉNERGIE. Je remercie le Président et toute l'équipe car depuis 2 ans, nous avons énormément avancé en toute intelligence et coopération.

Le dernier diagnostic Eclairage Public réalisé avec le SDEC ÉNERGIE a abouti, en première phase, à d'importants travaux de rénovation et je salue mon 1^{er} adjoint, Jean-Marc PHILIPPE qui a été l'interlocuteur privilégié du syndicat.

En seconde phase, nous nous apprêtons à équiper l'intégralité de l'éclairage de la commune en leds. A ce sujet, je compte sur la capacité d'écoute du SDEC ÉNERGIE pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle en tant que première commune du Calvados à s'équiper ainsi totalement en leds.

Enfin, autre illustration de notre bonne coopération avec le syndicat, l'effacement des réseaux à Malon, qui s'intègre dans la requalification totale de ce hameau et qui s'est réalisé grâce à la réactivité, véritablement, et au professionnalisme du SDEC ÉNERGIE et ce, malgré le refus d'EDF d'une dépose HTA réalisée par le syndicat.

Preuve que, compte tenu de toutes les contraintes que nous connaissons, le bon sens, le réalisme, la proximité doivent prévaloir, et je sais qu'avec le SDEC ÉNERGIE et avec vous M. le Président, on peut y compter.

Je suis, dans ces conditions, d'autant plus honorée de vous accueillir ici.

Merci beaucoup. Passez une bonne journée.

A Saint-Contest, on vous aime sans compter.»

M. le Président remercie de nouveau Mme Stéphanie YON-COURTIN pour la mise à disposition de cet espace et pour sa présence et son chaleureux accueil et pour la présence de M. Jean-Marc PHILIPPE, avec lequel un important travail a effectivement été fourni.



ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation :

A-Rapport du Président

- A-1. Dossiers d'actualité.
- A-2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 juin 2016.
- A-3. Etat des adhésions et des transferts de compétences : avenant au contrat de concession GRDF.

B-Dossier

- B-1. Adoption des statuts du SDEC ÉNERGIE.

C-Finances

- C-1. Financements par fonds de concours.
- C-2. TCCFE et commune nouvelle : Torigny-les-Villes/Guilberville.

D-Electricité

- D-1. Prolongation de l'avenant relatif au protocole PCT et de sa convention d'application.
- D-2. Point d'avancement du renouvellement du contrat de concession.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités présentes à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président, en charge de la concession électricité ;
- Mme Sylvie DURAND, Responsable du service concessions ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

A -ACTUALITES

A-1. Commissions Locales d'Energie

M. Bruno DELIQUE annonce que les prochaines Commissions Locales d'Energie se tiendront du 3 au 17 octobre 2016, selon le planning suivant :

	Elu(s)	CLE	Lieu
Lundi 3 octobre	Alain LE FOLL	CAEN EST	ST-OUEN-DU-MESNIL-OGER
Mardi 4 octobre	Henri GIRARD	CAEN OUEST	FONTAINE ETOUPEFOUR
Mardi 4 octobre	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	STE MARGUERITE DE VIETTE
Mercredi 5 octobre	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER	CAMPAGNOLLES
Mercredi 5 octobre	Jacques LELANDAIS Nicolas JOYAU	CAEN AGGLO	CAEN
Jeudi 6 octobre	Sébastien LECLERC François BLIN	LIVAROT-ORBEC	VALORBIQUET (ST CYR-DU-RONCERAY)
Jeudi 6 octobre	Gérard MANACH	BAYEUX	SUBLES
Lundi 10 octobre	Jacqueline ANDRE Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	BENY SUR MER
Lundi 10 octobre	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE	BLONVILLE SUR MER
Mardi 11 octobre	Mireille DUFOUR	ISIGNY TREVIERES	TREVIERES
Mardi 11 octobre	Joël BELLANGER	CAEN SUD	MAY SUR ORNE
Mercredi 12 octobre	Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE	LE HOM (THURY HARCOURT)
Mercredi 12 octobre	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT	ST MARTIN DES BESACES
Jeudi 13 octobre	Claude CHESNEL Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	HOTTOT LES BAGUES
Jeudi 13 octobre	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	MORTEAUX COULIBOEUF
Lundi 17 octobre	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX	MAROLLES
Lundi 17 octobre	Jacques TALBOT (Jean LEBEGUE)	CAMBREMER-DOZULE	VARAVILLE

M. Bruno DELIQUE rappelle également l'ordre du jour prévisionnel de ces réunions de proximité :

- Processus d'adoption des statuts révisés du SDEC ÉNERGIE et du retrait de CABALOR ;
- Renouvellement du contrat de concession électrique ;
- Programme de mesures de tension chez l'habitant – hiver 2016/2017 ;
- Un dossier spécifique à chacune des CLE.

Un point travaux avec les techniciens du SDEC ÉNERGIE sera proposé avant et après la réunion. Les élus pourront à cette occasion, faire retour du recensement des projets 2017.

Les CLE de Pont-l'Évêque et de Creully-Douvres seront l'occasion de procéder au remplacement de MM. Claude LEGRAND et Bruno DESTORS.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

A-2. Audit qualité

Le SDEC ÉNERGIE est depuis une bonne décennie, certifié qualité ISO 9001.

Dans le cadre de ce processus, chaque année, le syndicat est réévalué pour vérifier que ses services sont toujours bien conformes à la norme en vigueur.

Le résultat de l'audit réalisé les 29 et 30 juin derniers est positif. Le certificat du syndicat est renouvelé pour un an, dans le cadre d'un cycle de 3 ans.

M. Bruno DELIQUE présente les principaux points forts et les opportunités d'amélioration qui ressortent de cet audit :

➤ **Principaux points forts :**

- Analyse du contexte et des enjeux internes/externes du syndicat ;
- Forte mobilisation des collaborateurs ;
- Prise en compte de l'écoute client ;
- Mise en place de méthodologie de projet ;
- Maîtrise des processus.

➤ **Opportunités d'amélioration :**

- Indicateurs d'activité : mise en place de seuils minimum à atteindre.

En sa qualité de directeur Général des Services, M. Bruno DELIQUE en profite pour remercier les services de leur investissement et de la qualité de ce résultat.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

A-3. Normandie Electrique Tour

M. Bruno DELIQUE rappelle aux élus présents que le syndicat sera, une nouvelle fois, présent à la Foire Internationale de Caen pour promouvoir l'électro mobilité. A ce titre, le SDEC ÉNERGIE présentera la première édition du « Normandie Electrique Tour » co-organisé avec CAEN EVENT.

A la différence de l'an passé, le syndicat ne sera présent que sur trois jours, du 16 au 18 septembre 2016, au travers de deux actions :

- Le Village de l'électromobilité avec exposants et animations pendant les 3 premiers jours de la Foire ;
- Le rallye des Conquérants, labellisé « 950ème bataille d'Hasting » : rallye d'éco-conduite dans le Calvados, avec départ de l'Hôtel de Ville de Caen et arrivée à la Foire le samedi 17 septembre.

Deux entrées pour accéder au site ont été remises à l'émargement, aux élus présents.

A. Le Village de l'électromobilité

Le Village est positionné, cette année, du 16 au 18 septembre 2016, dans la nouvelle entrée Philippon, juste à côté du stand de la Région.



Des pistes d'essai pour les 1, 2 et 3 roues électriques seront proposés au public, à côtés des stands d'exposition de véhicules électriques, services associés et bornes MobiSDEC.

15 autres exposants sont attendus :



B. Le rallye des conquérants

Il s'agit d'un rallye d'écoconduite, ouvert à tous, programmé le samedi 17 septembre : particuliers, entreprises, syndicats d'énergie, collectivités, Etat,

A ce jour, 55 équipages sont inscrits et devront suivre l'un des deux parcours proposé sur les traces de Guillaume le Conquérant (100 ou 200 km) de manière économique, tout en répondant à un questionnaire élaboré en lien avec Calvados Tourisme l'Office de tourisme de Bayeux et le Château de Falaise.

Le départ de ce rallye est organisé sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville de Caen et l'arrivée se fera dans l'enceinte de la Foire Internationale de Caen.



Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

A-2. Modalités de vote et décompte des Présents

M. Jacques LELANDAIS indique aux représentants présents, qu'en attendant les prochaines réunions des Commissions locales d'Energie de Pont L'Evêque et de Creully-Douvres, qui permettront d'élire de nouveaux représentants en remplacement de MM. Bruno DESTORS et Claude LEGRAND, le nombre de représentants en exercice est de 121.

Il rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique.

Le Comité Syndical devra s'exprimer sur deux types de vote :

- les votes d'intérêt commun, qui comme son nom l'indique concerne tous les représentants,
- un vote spécifique concernant le gaz.

A ce sujet, M. le Président rappelle, les règles prévues à l'article 6.2 des statuts du syndicat en matière de vote spécifique :

« pour les décisions spécifiques à chacune des compétences (), ne prennent part au vote que les représentants des collèges dont au moins un membre inclus dans le périmètre du collège a transféré la compétence correspondante au Syndicat, conformément aux dispositions prévues à l'article L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Ainsi, une enveloppe nominative, avec des bulletins de couleurs différentes, selon les compétences transférées par les Commissions Locales d'Energie respectives, ont été remises à l'émargement.

Pour la compétence « gaz », les représentants de la Commission Locale d'Energie de Falaise ne pourront pas prendre part au vote.

Pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre lèveront leur bulletin de vote.

M. Jacques LELANDAIS propose de constater le quorum avant de débiter la présentation des sujets nécessitant une délibération.

Il précise que la création de communes nouvelles n'a pas d'effet sur le nombre de représentants du Comité Syndical : les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient, en effet, en leur article 6.1, que ce nombre est établi, sur la base de chacun des 17 collèges électoraux que constituent les CLE, au regard de la situation des collectivités adhérentes au 1er janvier 2014.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents et des pouvoirs :

	Vote d'Intérêt Commun	Vote spécifique				
		Electricité	Eclairage	Signalisation	Gaz	IRVE
Représentants	123	123	123	109	115	123
Représentants en exercice	121	121	121	107	113	121
Quorum atteint à partir de	61	61	61	54	57	61
Présents	76	76	76	67	70	76
Pouvoirs	13	13	13	11	13	13
Total des votants	89	89	89	78	83	79

M. Bruno DELIQUE présente les pouvoirs reçus, comme listés précédemment.

Le quorum est atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent donc valablement délibérer.

A-3. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 juin 2016

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2016, transmis aux représentants avec la note de présentation.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	123	121	76	13	89

Le procès-verbal du 2 juin 2016 est approuvé, à l'unanimité.

A-3. Etat des adhésions et des transferts de compétences

Tenant compte de la création de 16 communes nouvelles au 1er janvier 2016, en lieu et place de 100 communes historiques, et de la suppression des Communautés de Communes du Canton de Vassy et du Canton de Bény Bocage, qui nous avaient transférés la compétence « Eclairage Public », le décompte des adhérents aux différentes compétences que le SDEC ÉNERGIE exerce est le suivant :

- **Compétence ELECTRICITE** _____ **622 communes**
- **Compétence ECLAIRAGE PUBLIC** _____ **490 communes et 13 intercommunalités**

A noter que les communes nouvelles de Valdallière et de Valorbiquet ont émis le souhait d'étendre le transfert de cette compétence au SDEC ÉNERGIE, pour l'ensemble de leur territoire.

- **Compétence SIGNALISATION LUMINEUSE** _____ **46 communes et 1 intercommunalité**

A noter que la commune nouvelle de Valorbiquet a émis le souhait de transférer cette compétence au SDEC ÉNERGIE, pour l'ensemble de son territoire.

- **Compétence BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES** _____ **151 communes**

A noter que, par délibérations respectives en date des 8 mars et 6 juillet 2016, les communes nouvelles de Valdallière et Balleroy-sur-Drôme ont confirmé le transfert de cette compétence pour l'ensemble de leur territoire. Cette compétence avait été préalablement transférée par les communes historiques d'Estry, de Montchamp et de Balleroy.

Par ailleurs, la commune nouvelle de Valorbiquet a émis le souhait de transférer la compétence Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides au SDEC ÉNERGIE, par délibération du 19 mai 2016.

▪ Compétence GAZ _____ 109 communes

M. Jacques LELANDAIS informe les élus que, par délibérations respectives en date des 25 avril, 9 et 16 mai 2016, les communes d'Authie, de Saint-André-sur-Orne et de Maltot, alimentées en gaz naturel et dont le concessionnaire est GRDF, ont décidé de transférer leur compétence GAZ naturel au SDEC ÉNERGIE.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2016, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a acté ces transferts de compétence et autorisé leur mise en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Le SDEC ÉNERGIE dispose d'un contrat de concession avec l'opérateur historique GRDF.

Les communes d'Authie, de Saint-André-sur-Orne et de Maltot disposaient, avant leur transfert de compétence, d'un contrat de concession avec le même concessionnaire historique.

Le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer un avenant au contrat de concession existant entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, afin d'intégrer, dans le périmètre de ce contrat, ces 3 communes.

Le projet d'avenant proposé a été transmis aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt spécifique – Gaz (G) :

- Décompte des votants :

	Représentants CLE adhérentes Compétence Gaz	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	115	113	70	13	83

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les termes de l'avenant n° 15 proposé ;
- autorise le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

B - DOSSIER**B-1. Adoption des statuts du SDEC ÉNERGIE**

M. le Président rappelle que le Comité du 2 juin 2016 a déjà débattu sur le sujet et voté en faveur de ce projet de révision, rendu obligatoire, par la mise en œuvre prochaine, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le Calvados ; schéma qui voit, au 1^{er} janvier 2017, la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

La parution, le 28 juillet dernier, de l'arrêté préfectoral portant création de cette Communauté Urbaine, réclame de revenir vers le Comité Syndical afin d'apporter un point de correction au projet de révision des statuts.

M. Jacques LELANDAIS rappelle que ces nouveaux statuts, pour être applicables, doivent obtenir la majorité qualifiée des adhérents, qui disposent, à compter de la date de notification de ces futurs statuts, de trois mois pour délibérer.

Il souligne que la législation a récemment évolué et que, dans le cas d'une révision statutaire, les adhérents qui ne votent pas dans le délai réglementaire, sont considérés comme refusant la révision des statuts. Précédemment, l'absence de délibération valait acceptation.

Pour être définitivement adoptés, le syndicat devra également disposer des arrêtés préfectoraux du Calvados et de la Manche - pour le territoire de Guilberville - actant de cette révision avant le 31 décembre de cette année.

M. le Président donne la parole à M. Bruno DELIQUE et Mme Sylvie DURAND pour une présentation du point d'adaptation aujourd'hui nécessaire.

M. Bruno DELIQUE informe les représentants au Comité Syndical que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté Urbaine Caen la Mer (fusion de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, de la Communauté de communes Entre Thue et Mue et de la Communauté de communes Plaine Sud de Caen et extension à la commune de Thaon) liste les compétences obligatoires exercées par la Communauté Urbaine, dont certaines sont ou peuvent être exercées, par le SDEC ÉNERGIE, pour le compte de ses adhérents qui lui ont transféré ces compétences :

- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- Signalisation lumineuse ;
- Contribution à la transition énergétique.

Concernant l'éclairage public d'intérêt communautaire, il sera exercé par la Communauté Urbaine au titre d'une compétence optionnelle.

L'exercice par la Communauté Urbaine de Caen la Mer de ces compétences obligatoires (électricité, gaz, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, signalisation lumineuse) et optionnelle (éclairage public d'intérêt communautaire) est compatible avec celles prévues dans le cadre de la révision des statuts du SDEC ÉNERGIE délibérée au Comité syndical du 2 juin dernier :

- Par le mécanisme de représentation/substitution, le SDEC ÉNERGIE continuera d'exercer la compétence « électricité » en qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité.
- Pour chacune des autres compétences, qui sont des compétences dites « à la carte » pour le SDEC ÉNERGIE, il appartiendra à la communauté urbaine, si elle le souhaite, de les transférer au syndicat.

En revanche, la compétence « contribution à la transition énergétique » se trouve être exercée de droit par les deux structures à la fois.

Bien que l'exercice de cette compétence, dans le projet des statuts révisés du SDEC ÉNERGIE, soit subordonné à la signature, entre le syndicat et le membre concerné, d'une convention qui en délimite le périmètre, il apparaît que l'exercice d'une même compétence obligatoire, par deux structures différentes, sur un même territoire, peut engendrer des difficultés opérationnelles.

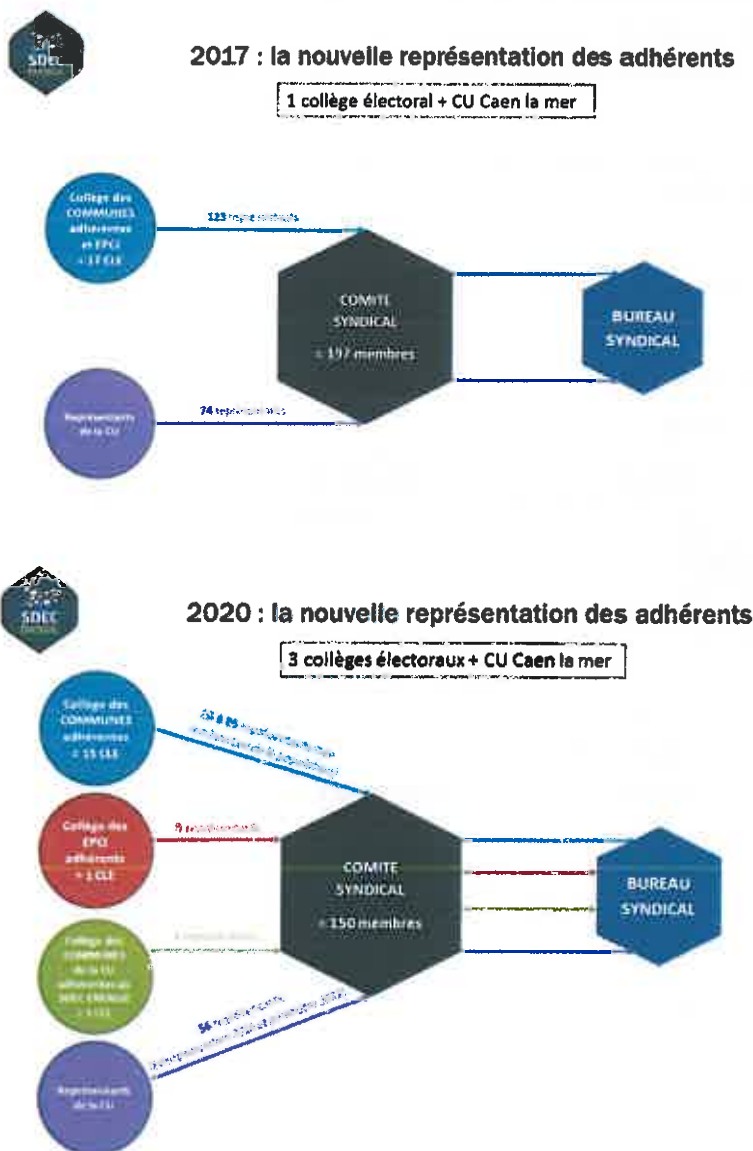
Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical d'apporter une correction aux statuts du SDEC ÉNERGIE, actés le 2 juin dernier (2016-02/CS/DB-04), afin de permettre au syndicat de continuer à pouvoir agir en matière de « contribution à la transition énergétique », sans pour autant limiter le droit à une collectivité membre d'exercer directement cette compétence.

Pour cela, il est proposé que la compétence « contribution à la transition énergétique » soit exercée par le SDEC ÉNERGIE, non plus comme une compétence obligatoire mais en tant que compétence optionnelle, comme celles du gaz, de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, des réseaux de chaleur ou de froid.

Ainsi, si la collectivité membre en fait la demande expresse, comme pour toute compétence à la carte, le SDEC ÉNERGIE et cette dernière conviendront, comme il est initialement prévu, par convention, du périmètre d'intervention du SDEC ÉNERGIE en matière de contribution à la transition énergétique.

Cette disposition modifie en particulier les articles 2 et 3.2 des statuts révisés, dont le projet amendé a été transmis aux représentants du Comité Syndical avec leur convocation.

M. Bruno DELIQUE rappelle que la mise en œuvre de ces nouveaux statuts se fera en deux temps, à compter du 1^{er} janvier 2017 :



En conclusion, il annonce la planification envisagée pour l'adoption de ces nouveaux statuts et pour le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR, soumis aux mêmes règles d'adoption, qui s'établit comme suit :

- Courrier d'information le lundi 22 août à tous les adhérents, les informant des notifications à venir et de la nécessité d'en délibérer.
- Délibération du Comité Syndical du mardi 6 septembre 2016.
- Notification par envoi en LR/AR aux 635 membres le mercredi 7 septembre, de deux courriers portant sur le projet de révision des statuts et la demande de retrait de CABALOR
- Deux délibérations distinctes à prendre avant le 9 décembre 2016.
- L'absence de délibération vaut refus – Mme Sylvie DURAND rappelle que la majorité qualifiée s'obtient soit : par la délibération favorable de la moitié des collectivités adhérentes, représentant les 2/3 de la population ou des 2/3 des collectivités adhérentes, représentant la moitié de la population.
- Mise en ligne fin août sur le site « www.sdec-energie.fr » d'une page dédiée à la révision des statuts et au retrait de CABALOR ;

- Parution 1ère quinzaine de septembre de DIALOGUE ;
- Envoi dès début septembre, de mailing d'informations ;
- Commissions Locales d'Energie du 3 au 17 Octobre 2016 ;
- Information lors de l'Assemblée Générale de l'UAMC, le lundi 24 octobre 2016 à Falaise.

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce nouveau projet de rédaction des statuts et donne la parole à l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Président soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	123	121	76	13	89

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité, par 87 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer les actes s'y rapportant.

C – FINANCES

M. le Président propose d'aborder les deux points « finances » inscrits à l'ordre du jour.

Le premier sujet est habituel, puisqu'il s'agit d'acter par délibération concordante le recours au fonds de concours que souhaitent mettre en œuvre certaines communes ou communautés de communes, pour financer la part à leur charge dans le cadre des différents travaux que le SDEC ÉNERGIE est amené à réaliser sur leur territoire.

La Direction Générale des Finances Publiques a précisé que ces délibérations relèvent du Comité syndical, qui ne peut déléguer au Bureau Syndical.

Une intervention officielle auprès des instances nationales est en cours afin d'assouplir cette règle ; le Bureau Syndical, qui se réunit mensuellement, est, de fait, plus « réactif » que le Comité syndical et ses 4 réunions annuelles.

Le second sujet, plus spécifique, porte sur les conséquences de la création des communes nouvelles au regard de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, dénommée TCCFE et qui constitue, à elle seule, la source principale de financement des aides que le SDEC ÉNERGIE octroie à ses adhérents.

Le Comité Syndical aura très certainement à revenir sur ce dossier important. La situation de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes nécessite, éventuellement, une délibération. Cette commune du département de la Manche est notamment composée de la commune historique de GUILBERVILLE, dont l'ancien maire, M. Mickaël GRANDIN, est présent en tant que représentant au Comité Syndical.

M. le Président laisse la parole à M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances pour présenter ces deux sujets.

C-1. Financement par fonds de concours

M. le Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités : soit par recours au fonds de concours pour toutes les collectivités qui le souhaitent, soit par étalement des charges sans conditions d'éligibilité pour les collectivités bénéficiaires.

Le recours au fonds de concours permet ainsi, aux communes, l'inscription de leurs dépenses en investissement.

La mise en œuvre de fonds de concours réclame, des communes concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels le recours au fonds de concours est sollicité.

Depuis le Comité Syndical du 2 juin 2016, 14 communes ont ainsi délibéré pour le financement des 21 projets suivants :

Commune	Intitulé du projet	Type de travaux	Montant global de l'opération TTC	Fonds de concours
AUNAY-SUR-ODON	Mise en place de lanternes armoire 11	ECLAIRAGE PUBLIC	3 084,37	2 056,25
	Mise en place d'éclairages avec détection de présence sur terrain multisports 1		27 964,90	18 999,74
BELLENGREVILLE	Rue Felix Bouffay	EFFACEMENT DES RESEAUX	26 983,25	10 333,50
COURSEULLES-SUR-MER	Avenue de la combattante - phase 2	EFFACEMENT DES RESEAUX	122 413,67	91 511,39
	Extension éclairages quai ouest depuis le 03-023	ECLAIRAGE PUBLIC	17 677,44	11 784,96
CROUAY	Mise en place d'une lanterne armoire 02	ECLAIRAGE PUBLIC	1 711,55	1 426,29
ÉTOUVY	Mise en place d'éclairages - Champ de Foire	ECLAIRAGE PUBLIC	21 728,63	13 580,39
HERMANVILLE-SUR-MER	Place de la Liberté	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE	8 965,48	1 494,25
MAIZET	Extension d'une lanterne armoire 02	ECLAIRAGE PUBLIC	2 435,14	1 521,96
	Mise en place d'un lampadaire photovoltaïque		2 388,60	1 492,88
MATHIEU	Mise en place de protections autour de 4 mâts des mats	ECLAIRAGE PUBLIC	2 794,06	1 862,70
MEZIDON-CANON	Rue Lemeray	EFFACEMENT DES RESEAUX	73 129,07	37 490,73
MONDEVILLE	Parking de la médiathèque	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE	9 671,38	1 611,90
	Rue Emile Zola		9 536,13	1 589,36
MONT-BERTRAND	Remplacement H61 50kva Variniere 441-04 par PSSA 160kva	EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	49 784,35	516,77
SAINT-AUBIN-SUR-MER	Place de la gare	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE	9 452,77	1 575,47
	Rue de Verdun		9 550,62	1 591,78
SAINT-DENIS-DE-MERE	Mise en place d'un lampadaire rue des rosiers	ECLAIRAGE PUBLIC	4 582,52	2 864,08
	Mise en place d'éclairages rue des jardins		13 914,29	8 865,83
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	Rue du Clos St Joseph	EFFACEMENT DES RESEAUX	30 308,20	16 241,76
	Renouvellement des foyers 10-009 et 10-015	ECLAIRAGE PUBLIC	600,62	400,42
TOTAL				228 812,41

Vu l'avis favorable de la commission Administration-Finances en date du 30 août 2016, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces projets.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

	M. Jean-François GUILLEMOT CLE de FALAISE	La subvention pour la commune de Mont-Bertrand semble très importante.
	M. Bruno DELIQUE Directeur Général	Effectivement, l'intitulé des travaux manque de précision mais il s'agit d'une extension avec des travaux de renforcement, financés à 100% par le SDEC ÉNERGIE.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, le Président soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	123	121	76	13	89

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, tout ou partie, de la participation communale des projets proposés ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer les actes s'y rapportant.

Départ de MM. Nicolas JOYAU, Sylvain GRAVELEINE et Gérard MARIE, respectivement représentants des CLE de Caen Agglo, Caen Est et Balleroy-Littry-Villers.

C-2. TCCFE et commune nouvelle : Torigny-les-Villes/Guilberville

M. Philippe LAGALLE rappelle les principes généraux en matière de TCCFE.

La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi « NOME » a institué, à compter du 1^{er} janvier 2011, de nouvelles modalités à la taxe sur l'électricité :

- l'assiette de cette taxe est constituée des seuls volumes d'électricité livrés par un fournisseur à un utilisateur final ;
- les collectivités fixent les tarifs en appliquant aux montants déterminés par la loi, un coefficient multiplicateur unique compris dans les valeurs : 0, 2, 4, 5, 8, 8.50.

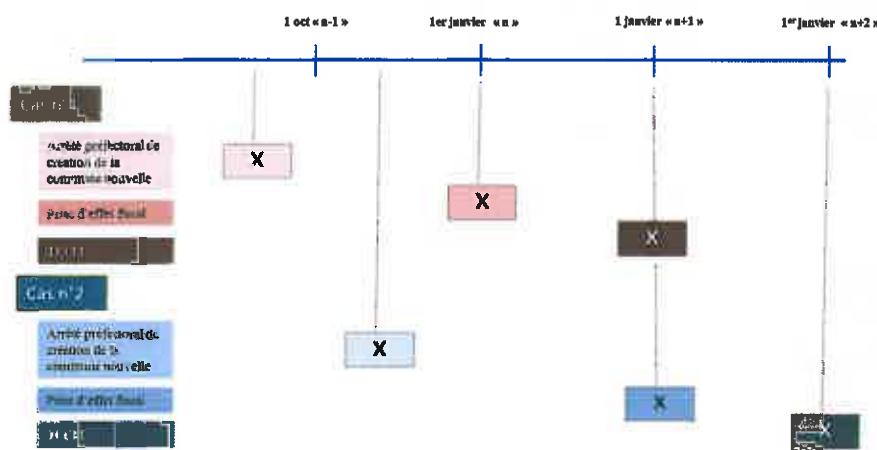
La TCCFE est instituée au profit des communes avant le 1^{er} octobre, pour être applicable l'année suivante.

Lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisation de la distribution publique d'électricité, la TCCFE est perçue par le syndicat, en lieu et place des communes :

- dont la population INSEE est inférieure à 2 000 habitants
- ou si la taxe était perçue par le syndicat au 31 décembre 2010.

Pour les autres communes, la TCCFE peut être perçue par le syndicat en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Dans le cadre de la création de communes nouvelles, les effets fiscaux généraux et en matière de TCCFE ont été fixés comme suit :



Les communes nouvelles dont l'arrêté préfectoral de création est antérieur au 1er octobre 2015 sont Colomby-Anguery et Torigny-les-Villes.

Pour ce qui concerne Colomby-Anguery, commune nouvelle de 1 179 habitants et dont l'arrêté préfectoral date du 30 septembre 2015, aucun changement, la TCCFE reste perçue par le SDEC ÉNERGIE sans reversement.

En revanche, la situation de Torigny-les-Villes, commune nouvelle de 4 307 habitants, dont l'arrêté de création date du 28 septembre 2015, est particulière.

Celle-ci regroupe les communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Gieville et Guilberville.

La situation de cette commune nouvelle au regard de l'organisation de son système de distribution publique d'électricité est atypique : s'il n'existe qu'un seul concessionnaire, Enedis, sur la totalité du territoire, les quatre communes historiques disposent de trois Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie - AODE - différentes :

- Torigni-sur-Vire est son propre AODE,
- Brectouville et Gieville ont comme AODE le SDEM - Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche,
- Guilberville a comme AODE le SDEC ÉNERGIE.

Cette situation n'est pas sans poser de difficultés quant à l'établissement et la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de Guilberville et le coefficient multiplicateur est identique à celui de l'ensemble des communes du Calvados pour lequel le SDEC ÉNERGIE perçoit la taxe, soit 8,5.

M. Philippe LAGALLE précise qu'à ce jour aucune décision précise n'a été prise par la commune de Torigny-les-Villes sur le sujet et laisse la parole à M. Mickaël GRANDIN.

Ce dernier confirme son attachement au SDEC ÉNERGIE et son ressenti au moment de la création de la commune nouvelle regroupant des communes aux AODE différentes. A ce jour, le nouveau Conseil Municipal ne s'est pas positionné malgré ses interventions.

Dans ces conditions, le Président propose au Comité Syndical d'accepter la perception de la TCCFE pour 2017 sur la commune historique de Guilberville, sous condition d'une délibération en ce sens de la commune de Torigny-les-Villes, avant le 30 septembre 2016.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

 M. Rémi BOUGAULT CLE d'ISIGNY-TREVIERES	<i>Dans ce contexte, la notion de « communes historiques » est réintroduite ; refusée au dernier Comité Syndical lors de l'intervention de M. François BLIN. Le représentant du SDEC ÉNERGIE sera un représentant de la commune historique.</i>
 M. Philippe LAGALLE Vice-Président	<i>Pour les communes nouvelles, le nombre de représentants est égal à la somme des délégués des communes historiques jusqu'au prochain mandat. Les mêmes représentants peuvent être reconduits mais le Conseil Municipal de la commune nouvelle peut également en élire de nouveaux. Après 2020, chaque commune nouvelle, quel que soit le nombre de communes historiques regroupées, élira seulement deux délégués.</i>
 M. Bruno DELIQUE Directeur Général	<i>La situation de Torigny-les-Villes est très spécifique puisque qu'elle se situe sur un autre département et que le SDEC ÉNERGIE n'est AODE que pour le territoire de Guilberville.</i>
 M. Claude BLANVILLAIN CLE de LIVAROT-ORBEC	<i>Pour en revenir aux taxes, je pense qu'elles devraient toutes être reversées au SDEC ÉNERGIE, peu importe la catégorie de la commune.</i>
 M. Philippe LAGALLE Vice-Président	<i>Quand la taxe est perçue et conservée par le syndicat, l'enveloppe est fléchée pour une utilisation à des fins bien précises. Quand effectivement elle est conservée par la commune, cette dernière l'intègre dans son budget et l'utilise comme bon lui semble. Pour autant, pour les communes de plus de 2 000 habitants, une délibération concordante de la collectivité et du SDEC ÉNERGIE est nécessaire pour déterminer le choix de conserver ou reverser en partie ou en totalité la TCCFE.</i>
 M. François BLIN CLE de LIVAROT-ORBEC	<i>A mon avis, je pense qu'on se dirige vers une extrême fragilité du SDEC ÉNERGIE. Le milieu rural va être de moins en moins représenté au SDEC ÉNERGIE.</i>
 M. Bruno DELIQUE Directeur Général	<i>Les observations de Messieurs BLANVILLAIN et BLIN mériteront des échanges à l'occasion de prochaines réunions. La solidarité des territoires est une véritable question de fond que le Bureau Syndical et le Comité Syndical examineront prochainement. Concernant la maîtrise d'ouvrage des travaux, le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) est également à prendre en considération. En fonction de la catégorie de la commune, il permet d'obtenir des financements et d'être maître d'ouvrage des travaux. Au niveau national, des débats visant à indexer le calcul du FACE, non pas au seul critère de la population mais à la densité d'habitants au km² ou au nombre d'habitants par linéaire de réseau, sont en cours. Ceci, de manière à permettre à une entité devenue administrativement urbaine de conserver son caractère rural. Un travail est en cours avec la FNCCR et le syndicat reviendra vers le Comité l'an prochain sur ce sujet.</i>

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, le Président soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	123	121	73	13	86

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité, par 85 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'accepter la perception de la TCCFE pour 2017 sur la commune historique de Guilberville sous condition d'une délibération en ce sens de la commune de Torigny-les-Villes, avant le 30 septembre 2016 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer les actes s'y rapportant.

D – CONCESSION ELECTRICITE

D-1. Prolongation de l'avenant relatif au protocole de la Part Couverte par le Tarif (PCT) et de sa convention d'application

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Enedis ont conclu un protocole afin que les autorités concédantes, lorsqu'elles ont la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement, puissent bénéficier du versement de la participation du tarif au financement des raccordements, appelé PCT (Part Couverte par le Tarif).

La mise en application de ce protocole sur le territoire de la concession du SDEC ÉNERGIE a fait l'objet d'un avenant au cahier des charges de concession adopté par le Comité Syndical le 20 février 2013, et dont le terme était fixé au 31 décembre 2015.

A la suite du bilan de l'application du protocole, la FNCCR et Enedis confirment l'intérêt de la poursuite du dispositif pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il revient donc au SDEC ÉNERGIE, à EDF et à Enedis de conclure un avenant pour prolonger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, conformément à l'article 2 de l'avenant au contrat de concession précité, une convention, qui a pour objet de préciser les modalités opérationnelles de prise en charge des coûts de raccordement et de définir les modalités de versement à l'autorité concédante de la part couverte par le tarif (PCT), doit être signée entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis.

Vu l'avis favorable de la commission « Concession Electricité » en date du 14 juin et du Bureau Syndical du 1^{er} juillet 2016, le Président présente les projets d'avenant et de convention, évoqués ci-dessus, transmis aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion, et les soumet à l'approbation du Comité Syndical.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	123	121	73	13	86

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- approuve l'avenant au cahier des charges de concession relatif à l'application du protocole PCT, qui se substitue à l'avenant du même objet, en prolongeant l'application du protocole PCT jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- approuve la convention prévue à l'article 2 de l'avenant précité ;
- autorise le Président à signer ces deux documents et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

D-2 Renouvellement du contrat de concession

Le Président rappelle l'importance de ce sujet pour le syndicat et pour les usagers du service public de l'électricité, puisque ce second cahier des charges va engager les collectivités pour une nouvelle période de 20, 25 ou 30 ans.

Le contexte économique de l'énergie électrique est complexe. Il est mondial, nécessite des investissements colossaux et réclame une qualité de service en proportion de ce que l'électricité apporte aux usagers.

Depuis de nombreux mois maintenant, et à l'initiative de M. Henri GIRARD, ancien Président du syndicat, et avec l'implication de M. Bernard LEJEUNE, le SDEC ÉNERGIE a engagé un long et difficile processus de négociation avec les deux concessionnaires : Enedis et EDF Commerce.

La FNCCR est, bien évidemment, partie prenante de ces négociations mais à l'échelle nationale.

Durant cet été, les négociations se sont poursuivies à Paris. Le SDEC ÉNERGIE rencontre régulièrement la FNCCR.

Le récent congrès national de Tours a fait échos de cet important travail collaboratif.

L'enjeu principal du futur contrat de concession reste la qualité de desserte électrique pour les administrés, et ce, en tout point du département.

Pour cela, il faut, pour les syndicats d'énergie, des moyens d'agir en investissant sur le réseau, c'est à dire des ressources financières mais aussi de la capacité à être maître d'ouvrage.

Il faut aussi que le concessionnaire Enedis, s'engage dans des programmes de renouvellement des réseaux car, à moyen terme, d'ici une décennie, nombres des réseaux seront à remplacer.

Pour ce qui concerne le contrôle du concessionnaire, celui-ci doit plus d'information, plus de données patrimoniales et comptables à exploiter et la jurisprudence va dans ce sens.

M. le Président laisse la parole à M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, investi dans les négociations locales et nationales, pour une présentation de l'avancement des négociations en cours avec Enedis et EDF.

M. Bernard LEJEUNE rappelle que le système électrique en France repose sur deux piliers essentiels :

- La péréquation tarifaire, qui institue le principe d'un coût unique du kwh quel que soit l'endroit desservi : les villages isolés, les îles, l'habitat montagnard, les grands centres urbains...
- La solidarité des territoires urbains/ruraux par la mise en place, dès les années 30, du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), alimenté par les contributions des distributeurs d'électricité, assis sur le nombre de kWh distribués. Il apporte une aide financière à la construction des réseaux électriques des communes rurales (extensions, renforcements et effacements).

En France, les communes ou les communautés urbaines /Métropoles disposent du pouvoir concédant soit de façon directe, soit en le déléguant à un syndicat intercommunal. Dans le second cas, le syndicat dispose de l'ensemble des prérogatives dévolues au concédant, en particulier celui du contrôle du bon accomplissement des missions de service public, fixées au concessionnaire par « un contrat de concession ».

Mme Sylvie DURAND, responsable des concessions précise que le SDEC ÉNERGIE est un des premiers syndicats à l'échelle d'un département à devoir renouveler son contrat de concession.

La France compte près de 1.100 contrats. D'ici 2023, plus de la moitié de ces contrats de concession devront être renouvelés :



Le contrat actuel prend fin au 31 décembre 2017 et à compter du 1^{er} janvier 2018, un nouveau contrat tripartite (SDEC ÉNERGIE, Enedis et EDF Commerce) sera conclu. En revanche, si les conditions actuelles de négociation ne sont pas satisfaisantes, une prolongation du contrat actuel pourra être sollicitée.

M. Bernard LEJEUNE précise que le contrat de concession est constitué d'une convention de concession et de deux parties :

- un modèle de cahier des charges national mis au point en 1992 (J.O. du 11 septembre 1993) ;
- des annexes qui personnalisent le contrat de concession aux différentes réalités locales.

Le prochain contrat sera établi sur les mêmes principes, une convention de concession qui renvoie à :

- un modèle de cahier des charges national unique (-> FNCCR/France Urbaine (*fusion de l'association des maires des grandes villes de France et de l'association des communautés urbaines de France, regroupe les élus des Métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques*)) ;
- des annexes spécifiques, que chaque syndicat aura localement à négocier, en fonction des clauses contractuelles du cahier des charges et des spécificités locales.

Mme Sylvie DURAND dresse un bilan synthétique du contrat actuel :

- La qualité de l'électricité distribuée est globalement satisfaisante ;
- Certaines technologies de réseaux sont obsolètes (fils nus...) et doivent faire l'objet de programmes d'investissement plus ambitieux de la part d'Enedis ;
- Le niveau des investissements actuels ne permet pas d'anticiper le pic de renouvellement prévu d'ici une décennie ;
- La qualité et la précision des informations comptables, financières et patrimoniales transmises par le concessionnaire au SDEC ÉNERGIE restent en deçà des attentes pour un contrôle efficient ;
- Les usagers apprécient le professionnalisme des deux concessionnaires, même si le SDEC ÉNERGIE considère qu'il existe des marges d'amélioration (délai et coût d'interventions ...).

Dans ce contexte, M. Bernard LEJEUNE présente les priorités du futur contrat :

- La qualité de l'énergie électrique distribuée devra être maintenue voir améliorée. Des indicateurs de performance devront évaluer son niveau et permettre l'engagement de plans d'actions ;
- En contrepartie de l'abandon éventuel des provisions pour renouvellement, le renouvellement des installations devra être programmé au travers de programmes pluriannuels d'investissement, financés et réalisés, conjointement par le SDEC ÉNERGIE et Enedis. Des objectifs de résultats devront être actés, des clauses de séquestres prévues ;
- Les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par Enedis devront être suffisantes pour permettre un niveau de renforcement, d'effacement ou d'extension du réseau en adéquation aux besoins ;
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE constitue un élément primordial de l'équilibre économique du futur contrat ;
- Les différents inventaires, données comptables, financières et patrimoniales produites par Enedis devront être à l'échelle de la concession, à la maille communale, de qualité et de précision suffisante afin que le syndicat puisse évaluer la valeur qualitative, financière et comptable de la concession ;
- L'inventaire des biens devra être détaillé et localisé ; il devra intégrer les nouveaux compteurs Linky, les différents dispositifs de gestion intelligente de contrôle, d'injection comme de soutirage ;
- Un chapitre spécifique à la transition énergétique doit favoriser l'émergence à terme d'un service de flexibilité locale, des technologies nouvelles de stockage des flux électriques, de gestion des flux de données pour la mise en œuvre des politiques énergétiques locales...

Le planning des négociations nationales et locales, jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2017, se présente comme suit :

Jusqu'au Comité Syndical du 12 décembre 2016	- Négociations nationales entre la FNCCR/Enedis et EDF Commerce pour la signature d'un modèle de cahier des charges.
Comité Syndical du 12 décembre 2016	- Information sur l'évolution des négociations locales et nationales. - Présentation du modèle national de cahier des charges. - En fonction du contenu de ces négociations, le Comité Syndical de décembre 2016 sera amené à prendre position sur la gestion du service à compter du 1er janvier 2018.
Jusqu'au Comité Syndical de décembre 2017	- Négociations locales, entre le SDEC ÉNERGIE, Enedis et EDF Commerce, pour l'élaboration des annexes du contrat de concession
Comité Syndical de décembre 2017	- Positionnement du syndicat, à savoir : signature d'un nouveau contrat ou prolongation unilatérale du contrat actuel, si la protection des intérêts du SDEC ÉNERGIE et des communes n'est pas assurée.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

 Un représentant dans la salle	Quelle sera la durée de la prolongation unilatérale du contrat ?
 Mme Sylvie DURAND Responsable des concessions	La prolongation unilatérale du contrat se fera pour une durée courte.
 M. Claude BLANVILLAIN CLE de LIVAROT-ORBEC	Dans le nouveau cahier des charges, ne peut-on pas prévoir une clause spécifique pour préciser le délai et les modalités de réalisation des branchements neufs ? Actuellement la réalisation d'un branchement souterrain de 3 m demande plus de 6 mois de délai.
 M. Bruno DELIQUE Directeur Général	La réserve émise concernant les délais de réalisation des travaux corrobore les propos de M. BLANVILLAIN.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et pour leur attention. Il annonce que le prochain Comité Syndical se réunira le 12 décembre 2016 et lève la séance à 16h20.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

PREFECTURE DU CALVADOS

13 DEC. 2016

COURRIER

M. Jacques LELANDAIS

M. Cédric POISSON